



# ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

## **Formation spécialisée n°4 du conseil commun de la Fonction publique, conditions de travail, hygiène et santé et sécurité au travail**

**Réunion du 26 mars 2024**

### **Intervention liminaire de la Fédération syndicale unitaire**

*La FSU rejoint une bonne partie des interventions précédentes des organisations syndicales, sur les bilans, sur l'amiante ou sur le programme de travail ; sur l'absence de réunion depuis deux ans malgré les groupes de travail, ou sur la CCHSCT de l'Etat qui n'est toujours pas installée.*

Un plan santé au travail (PST) a été fixé pour la Fonction publique en mars 2022, nous le trouvions à l'époque insuffisant, mais la réalité dépasse nos craintes.

Ce PST s'inscrivait dans « le prolongement des réformes importantes réalisées ou en cours de réalisation dans le domaine de la santé au travail dans la Fonction publique » (extrait du préambule de ce plan). A neuf mois de la dernière année de l'échéance de ce plan, nous pouvons constater qu'il a bien rempli cet objet.

La LTFP, dans le prolongement des ordonnances Macron, avec la fusion des instances, a en effet organisé le recul de la prise en compte de la santé au travail ; le très faible investissement de cette question par le ministère et par notre instance dont c'est pourtant l'objet va dans le même sens.

Les premiers bilans de la fusion des instances dans le privé sont communiqués ces jours-ci et font apparaître un recul considérable ; alors que dans le privé le travail tue encore deux salariés par jour, sans compter toutes celles et tous ceux dont la santé est définitivement détériorée par le travail. Nous nous acheminons pour la Fonction publique vers le même bilan.

Certes, quelques travaux ont été engagés par la DGAFFP, en groupes de travail, mais c'est une proportion bien faible des actions qui avaient été fixées par le PST.

Nous avons aujourd'hui, au programme de cette réunion de la FS4, une présentation du bilan FIPHFP. Elle est bien inscrite dans le PST, mais on le faisait déjà avant le PST.

Pour reprendre quelques exemples de ce que nous aurions dû faire, depuis deux ans maintenant.

Nous devons travailler sur les formes de pénibilités spécifiques aux services publics, où en est-on ?

Nous devons, autre exemple, faire un retour d'expérience de l'utilisation des registres santé sécurité au travail. Quand le ferons-nous ? Comment ?

Nous avons travaillé pour un guide ou une circulaire DUERP ? Où en est-on ? (échéance 2022).

Côté culture de la prévention ? Qu'est-ce qui a été fait ? Des choses, sans doute, mais quoi ? Quelle présentation et dialogue en FS4 ?

Il devait y avoir une semaine annuelle de la santé au travail ? Nous approchons du 28 avril, journée mondiale de la santé et la sécurité au travail, qu'en est-il ?

Nous allons avoir une présentation des accidents de service, accidents du travail, maladie professionnelles, mais nous portons une ambition plus grande pour la FS4.

Pour faire court : l'objectif n°1 du plan est (était ?) de renforcer la fonction d'observation de la FS4. Une réunion de l'instance tous les deux ans ne change donc rien, c'est même un recul.

Notre formation spécialisée, sans parler du PST, si l'on en respecte simplement le règlement intérieur :

- a une fonction d'observation : on va avoir des données aujourd'hui, mais on se limitera à un survol ;
- doit collecter et diffuser de l'information ? Laquelle ?
- doit faire un état des lieux qui doit déboucher sur un programme de travail ? Quand ? Sur quelles bases ?
- doit définir les actions en matière de SSCT ? Quel planification ? Il y a peut-être une mais quand sera-t-elle présentée ?
- doit mettre en oeuvre un partenariat avec le COCT ? Où ? Quand ? Sur quelles thématiques ?

La FSU demande donc que la FS4 tienne pleinement son rôle, que le ministre de la TFP lui donne les moyens de remplir ses missions.

Les travaux qui pourraient être menés dans cette instance s'inscrivent par ailleurs dans un contexte d'austérité et de pratiques managériales que la FSU dénonce. Nous pourrions enfin largement reprendre nos déclarations des années passées sur la dégradation des conditions de travail et de la santé au travail. En y ajoutant la volonté d'intensifier encore le travail et de réduire les espaces de travail.